

Type de déficience physique	Exemples de problèmes de santé susceptibles de causer de telles déficiences	Classe sport WH2 (bon équilibre)	Classe sport WH1 (équilibre modéré à mauvais)
Hypertonie ----- -----Ataxie ----- ----- Athétose	Paralysie cérébrale, accident vasculaire cérébral, lésions cérébrales acquises, sclérose en plaques. ----- ----- - 'ataxie résultant de la paralysie cérébrale, des lésions cérébrales, de l'ataxie de Friedreich, de la sclérose en plaques, de l'ataxie spinocerebellar ----- ----- de la paralysie cérébrale, d'un accident vasculaire cérébral, d'une lésion cérébrale traumatique Amputation résultante	Trouble moteur/Ataxie/ Hémiplégie/diploté/quadriplégie spastique/ataxique/athétoside avec la participation grave du membre inférieur mais sans participation ou légère des membres supérieurs ou du tronc. Démontrer une limitation de la fonction basée sur la spasticité, l'ataxie, l'athétose ou les mouvements dystoniques sur les jambes nécessitant l'utilisation de dispositifs d'assistance dans la marche. Un changement de centre de gravité peut entraîner une perte d'équilibre, par exemple en tentant de pivoter ou de s'arrêter et de démarrer. Les preuves claires doivent inclure la spasticité grade 3 sur les jambes les rendant habituellement non fonctionnels pour la déambulation sur une longue distance sans l'utilisation de dispositifs d'assistance. Un fauteuil roulant est généralement le choix pour le sport	Trouble moteur/Ataxie/ Hémiplégie/diploté/diploté e spastique/ataxique/athétoside/ quadriplégie marquée avec la participation marquée du membre inférieur mais avec l'affaiblissement doux à modéré des membres supérieurs ou du tronc. Démontrer une limitation de fonction basée sur la spasticité, l'ataxie, l'athétose ou les mouvements dystoniques du membre supérieur ou du tronc pendant l'exécution pendant le match ou l'entraînement.
Déficit des membres	d'un traumatisme ou d'une	Le joueur doit avoir UN des critères suivants: 1. Amputation unilatérale au-	Mêmes critères que WH2 plus l'implication d'au moins un membre supérieur avec

	insuffisance congénitale des membres (dysmelia)	dessus du genou avec une longueur de moignon pas plus de la moitié de la jambe supérieure mesurée sur la jambe non amputée de la spina iliaca supérieur antérieur(ASIS) au genou médial (mi-articulation sur le site médial) articulation. Le moignon doit être mesuré à partir de l'ASIS jusqu'à la fin de la partie osseuse du côté médial (par palpation). 2. Amputation bilatérale : amputation par ou au-dessus du genou et l'autre sous le genou (cheville complètement absente). Insuffisance congénitale équivalente de membre point 1 ou 2 ci-dessus	les mêmes critères minimaux pour le bras de jeu et de non-jeu ou les critères de scoliose (ou déformation spinale équivalente). *Critères de scoliose ≥ 60 degrés (par radiographie ou inclinomètre). Ou Amputation bilatérale au-dessus du genou avec un côté plus court ou égal à la moitié de la longueur prévue de la cuisse
Gamme passive altérée de mouvement (PROM)	Arthrogryposis, ankylose, post brûle contractures conjointes	Déficiance de PROM qui répond à CINQ (5) des critères suivants dans un membre inférieur : Critère #1 - Déficit de flexion de la hanche $\geq 45^\circ$ Critère #2 - Déficit d'extension de la hanche ≥ 25 degrés. Critère #3 - Déficit de flexion du genou ≥ 60 degrés. Critère #4 - Déficit d'extension du genou ≥ 30 degrés. Critère #5 - Inférieur ou égale à 10 degrés pour la flexion dorsale de cheville et à un PROM maximal de cheville de 10 degrés. Critère #6 - Inférieur ou égale à 20 degrés pour la flexion plantaire et un PROM maximal de cheville de 10 degrés.	Mêmes critères que WH2 plus l'implication d'au moins un membre supérieur avec les mêmes critères minimaux pour le bras de jeu et de non-jeu ou les critères de scoliose. - continuer la page suivante Ou Au moins huit (8) critères dans les deux membres inférieurs : Critère #1 - Déficit de flexion de la hanche ≥ 45 degrés. Critère #2 - Déficit d'extension de la hanche ≥ 25 degrés. Critère #3 - Déficit de flexion du genou ≥ 60 degrés. Critère #4 - Déficit d'extension du genou ≥ 30 degrés.

			Critère #5 – Inferieur ou égale à 10 degrés de dorsiflexion de la cheville et un maximum de cheville PROM de 10 degrés. Critère #6 - Inferieur ou égale à 20 degrés de flexion plantaire et un PROM de cheville maximale de 10 degrés.
Puissance musculaire altérée	Lésions de la moelle épinière, dystrophie musculaire, lésions du plexus brachial, paralysie d'Erb, poliomyélite, spina bifida, syndrome de Guillain-Barré	Déficiencie de la puissance musculaire qui répond à CINQ (5) des critères suivants pour un membre inférieur ou quatre dans une jambe et DEUX (2) dans l'autre jambe. Critère #1 - Perte de flexion de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #2 - Perte d'extension de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux) Critère #3 - Perte abduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #4 - Perte d'adduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #5 - Perte d'extension du genou de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #6 - Perte de flexion du genou de 3 points de qualité musculaire (grade musculaire 2) Critère #7 - Perte de flexion plantaire de la cheville de 3 points de qualité musculaire	Mêmes critères que WH2 plus l'implication d'au moins un membre supérieur avec les mêmes critères minimaux pour le bras de jeu et de non-jeu ou les critères de scoliose. Ou Au moins 14 critères dans les deux membres inférieurs : Critère #1 - Perte de flexion de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #2 - Perte d'extension de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux) Critère #3 - Perte d'abduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #4 - Perte d'adduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #5 - Perte d'extension du genou de 3 points de qualité musculaire

		(catégorie musculaire de deux). Critère #8 - Perte de flexion dorsale de la cheville de 3 points de qualité musculaire (grade musculaire de deux) Ou Paraplégie complète L2 et ci-dessous (neurologique L2)	(catégorie musculaire de deux). Critère #6 - Perte de flexion du genou de 3 points de qualité musculaire (grade musculaire 2) Critère #7 - Perte de flexion plantaire de la cheville de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #8 - Perte de flexion dorsale de la cheville de 3 points de qualité musculaire (grade musculaire de deux) Ou Paraplégie complète L1 et au-dessus (neurologique L1)
Différence de longueur de jambe	Cause congénitale ou traumatique du raccourcissement des os dans une jambe	Comparable à la déficience des membres	Comparable à la déficience des membres
Remarque : Les critères de déficience minimale doivent être accompagnés de l'évaluation du solde du tronc et de l'évaluation technique sur le terrain. L'équilibre du tronc, en général, devrait être bon en WH2 et pauvre en WH1 .			
Type de déficience physique	Exemples de problèmes de santé susceptibles de causer de telles déficiences	SL4	SL3
Hypertonie ---- ----- --- Ataxie ----- ----- athétose	Paralysie cérébrale, accident vasculaire cérébral, lésions cérébrales acquises, sclérose en plaques ----- -----	Trouble moteur /ataxie /Hémiplégie athétoïde / diplégie / quadriplegia / monopégie avec une participation modérée du membre inférieur, mais sans ou très légère implication des membres supérieurs.	Trouble moteur /ataxie /Hémiplégie athétoïde / diplégie / quadriplégie marquée avec la participation marquée du membre inférieur mais avec aucune ou seulement affaiblissement léger des membres supérieurs.

	'ataxie résultant de la paralysie cérébrale, lésions cérébrales, ataxie de Friedreich, sclérose en plaques, ataxie spinocerebellar ----- ----- cérébrale paralysie, accident vasculaire cérébral, lésions cérébrales traumatiques	Démontrer une limitation de fonction basée sur la spasticité, l'ataxie, l'athétose ou les mouvements dystoniques lors de l'exécution pendant le match ou l'entraînement. Le joueur peut marcher avec une légère boiterie, mais court assez fluidement. Les preuves claires doivent inclure la spasticité grade 1-2 dans les membres affectés (au moins une des jambes doit être touchée). Une nette différence doit être démontrée entre les gammes actives de mouvement par rapport à passive. En outre, une nette différence entre le PROM rapide et le PROM lent doit être démontrée. Plus UN de ces signes: 1. Le modèle réflexe supérieur de réflexe de neurone moteur doit être démontré (un de ces signes) : ' Babinski unilatéral positif - Clonus unilatéral clair 4 battements ou plus - Réflexes sensiblement vifs ou différence claire dans des réflexes gauches contre la jambe droite 2. Contraction migratoire (mouvement) irrégulière (chorea) et/ou mouvements se tordant (athétoïde) 3. Différence de longueur de jambe et/ou différence de volume de muscle de plus de 2 cm 4. 4. Dysimétrie et/ou dyssynergie Dans la monoplégie, l'articulation de la hanche doit être impliquée dans des	Démontrer une limitation de fonction basée sur la spasticité, l'ataxie, l'athétose ou les mouvements dystoniques lors de l'exécution pendant le match ou l'entraînement. Le joueur marche ou court avec une boiterie en raison de la spasticité dans le membre inférieur. Des preuves claires doivent inclure la spasticité de grade 2-3 dans le membre inférieur affecté. Une nette différence doit être démontrée entre les gammes actives de mouvement par rapport à passive. En outre, une nette différence entre le PROM rapide et le PROM lent doit être démontrée. Le joueur a de la difficulté à marcher sur son talon sur le côté altéré et a beaucoup de difficulté à sauter et à équilibrer et à marcher sur le côté altéré de la jambe ou du côté. Plus UN de ces signes : 1. Le modèle réflexe supérieur de réflexe de neurone moteur doit être démontré (un de ces signes) : - Abinski unilatéral positif 41 - Clairement un clonus unilatéral 4 temps ou plus - réflexes nettement vifs ou nette différence de réflexes jambe gauche contre droite 2. Contraction migratoire (mouvement) irrégulière (chorea) et/ou mouvements se tordant (athétoïde)
--	--	---	--

		limitations dans le PROM ou la différence dans ROM actif par rapport passif. Pour l'ataxie et l'athétose, le joueur doit avoir des signes clairs de dysfonctionnement cérébrale avec incoordination du membre inférieur. Montre une difficulté modérée à arrêter, démarrer, tourner, équilibrer et les mouvements explosifs.	3. Différence de longueur de jambe et/ou différence de volume de muscle de plus de 2 cm 4. 4. Dysimétrie et/ou dyssynergie Pour l'ataxie et l'athétose, le joueur doit avoir des signes clairs de dysfonctionnement cérébrale avec incoordination du membre inférieur. Montre une difficulté modérée à arrêter, démarrer, tourner, équilibrer et les mouvements explosifs.
Déficit des membres	Amputation résultant d'un traumatisme ou d'une insuffisance congénitale des membres (dysmelia).	1. Amputation unilatérale de la moitié du pied, mesurée sur le pied non amputé de la pointe du grand orteil à l'aspect postérieur du calcanéum. 2. Équivalent à la description ci-dessus.	1. Amputation unilatérale par ou au-dessus du genou (amputation d'AK). 2. Double sous l'amputation de genou (BK). Insuffisance congénitale ou dysmelia congénitale équivalente qui est similaire au point 1 ou 2 ci-dessus.
Gamme passive altérée de mouvement (PROM)	Aarthrogryposis, ankylose, post brûle contractures articulaires)	Déficiences du PROM qui répond à DEUX (2) des critères suivants dans un ou les deux membres inférieurs : Critère #1 - Déficit de flexion de la hanche ≥ 45 degrés. Critère #2 - Déficit d'extension de la hanche ≥ 25 degrés. Critère #3 - Déficit de flexion du genou ≥ 60 degrés Critère #4 - Déficit d'extension du genou ≥ 30 degrés. Critère #5 - Moins ou égale à 10 degrés de dorsiflexion de la cheville et un MAXIMUM de cheville PROM de 10 degrés	Déficiences du PROM qui répond à QUATRE (4) des critères suivants dans un ou les deux membres inférieurs Critère #1 - Déficit de flexion de la hanche ≥ 45 degrés. Critère #2 - Déficit d'extension de la hanche ≥ 25 degrés. Critère #3 - Déficit de flexion du genou ≥ 60 degrés Critère #4 - Déficit d'extension du genou ≥ 30 degrés. Critère #5 - Moins ou égale à 10 degrés de dorsiflexion

		Critère #6 - Moins ou égale à 20 degrés de flexion plantaire et un PROM de cheville maximale de 10 degrés	de la cheville et un MAXIMUM de cheville PROM de 10 degrés Critère #6 - Moins ou égale à 20 degrés de flexion plantaire et un PROM de cheville maximale de 10 degrés Ou TROIS (3) critères de PROM Plus UN critère de puissance musculaire altérée ou de longueur des jambes de 4 cm
Altération de la puissance musculaire	Blessures de la moelle épinière, dystrophie musculaire, blessure de plexus brachial, paralysie d'Erb, polio, spina bifida	Déficiences de la puissance musculaire qui répond à DEUX (2) des critères suivants dans un ou les deux membres: Critère #1 - Perte de flexion de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #2 - Perte d'extension de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux) Critère #3 - Perte d'abduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #4 - Perte d'adduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #5 - Perte de flexion du genou de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux) Critère #6 - Perte d'extension du genou de 3 points de	Déficiences de la puissance musculaire qui répond à QUATRE (4) des critères suivants dans un ou les deux membres: Critère #1 - Perte de flexion de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #2 - Perte d'extension de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux) Critère #3 - Perte d'abduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #4 - Perte d'adduction de la hanche de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #5 - Perte de flexion du genou de 3 points de qualité musculaire

		qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #7 - Perte de flexion plantaire de la cheville de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #8 - Perte de dorsiflexion de la cheville de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux) Ou Dos et torse : Mobilité sévèrement réduite de nature permanente, par exemple la scoliose mesurant plus de 60 degrés courbe telle que mesurée par la méthode Cobb. Une preuve aux rayons X est nécessaire	(catégorie musculaire de deux) Critère #6 - Perte d'extension du genou de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #7 - Perte de flexion plantaire de la cheville de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux). Critère #8 - Perte de dorsiflexion de la cheville de 3 points de qualité musculaire (catégorie musculaire de deux) Ou TROIS (3) critères de PROM Plus UN critère de puissance musculaire altérée ou de longueur des jambes de 4 cm
Différence de longueur de jambe	Cause congénitale ou traumatique du raccourcissement des os dans une jambe	La différence de longueur entre la jambe droite et la jambe gauche doit être d'au moins 7 cm. Mesures à prendre de l'aspect inférieur de la colonne vertébrale iliaque supérieure antérieure à la pointe la plus médiale du malleole médial du même côté.	Différence de longueur de jambe équivalente à l'amputation simple au-dessus du genou
Type de déficience physique	Exemples de problèmes de santé susceptibles de causer de telles déficiences	SU5	
		Bras non-jouant	Bras de jeu
Hypertonie	Paralysie cérébrale, accident	Trouble moteur/ataxique/Hémiplégie/diplégie/dipléologie spastique/ataxique/athétoïde/	Si seulement jouer l'affaiblissement de bras

	vasculaire cérébral, lésions cérébrales acquises, sclérose en plaques	monoplegia avec la participation modérée du membre supérieur mais la participation très douce des membres inférieurs.	alors mêmes critères que pour le bras non-jouant.
----- -----	----- -----	Démontrer une limitation de fonction basée sur la spasticité, l'ataxie, l'athétose ou les mouvements dystoniques lors de l'exécution pendant le match ou l'entraînement.	
Ataxie	Ataxie résultant de la paralysie cérébrale, des lésions cérébrales, de l'ataxie de Friedreich, de la sclérose en plaques, de l'ataxie spinocerebellar	Les preuves claires doivent inclure la spasticité grade 1-2 dans le membre supérieur affecté. Une nette différence doit être démontrée entre les gammes actives de mouvement par rapport à passive.	
----- -----	----- -----	En outre, une nette différence entre le PROM rapide et le PROM lent doit être démontrée.	
L'athétose	Paralysie cérébrale, accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien	Plus Le motif réflexe supérieur de neurone moteur doit être démonstré : Clonus unilatéral clair 4 battements ou plus Réflexes sensiblement vifs ou différence claire dans les réflexes non-jouant contre le bras de jeu Dysdiadokokinesis Dysynergie et dysmetrie Dans la monoplégie de bras le coude doit être impliqué avec des limitations dans ROM. Pour l'ataxie et l'athétose, le joueur doit avoir des signes clairs de dysfonctionnement	

		cérétoleux avec incoordination du membre supérieur	
Déficit des membres	Amputation résultant d'un traumatisme ou d'une insuffisance congénitale des membres (dysmelia)	Pour être admissible à concourir dans cette classe Les joueurs doivent avoir UN des modèles suivants de déficience : 1. Amputation unilatérale, par ou au-dessus du poignet (c.-à-d. pas d'os de carpe présents dans le membre affecté). 2. Dysmelie unilatéral dans lequel la longueur du bras affecté mesurée de l'acromion au bout du doigt est égale en longueur ou plus courte que la longueur combinée de l'humérus et le rayon du bras non affecté	Pour être admissible à concourir dans cette classe Les joueurs doivent avoir UN des modèles suivants de déficience: i) amputation complète d'au moins 3 doigts à l'exclusion du pouce d'au moins l'articulation métacarpophalangeal, qu'aucune courroie de la raquette à la main autorisée ii) amputation complète d'au moins 4 doigts à l'exclusion du pouce d'au moins l'articulation métacarpophalangeal que le sanglage de la raquette autorisé iii) amputation du pouce et éminence thenar, iv) déformation congénitale équivalente
Gamme passive altérée de mouvement (PROM)	Arthrogryposis, ankylose, post brûle contractures conjointes	Une déficience unilatérale des membres supérieurs de PROM qui répond à TROIS (3) des critères suivants. i) abduction d'épaule <60° disponible dans la gamme ii) limitation de l'épaule du PROM dans le plan de flexion vers l'avant (<60°) iii) Limitation de l'épaule selon PROM dans le plan de l'extension (<20°) iv) Extension du coude d'un déficit >70° v) ankylosis de la flexion du coude >80°	Répond à UN (1) des critères i) abduction d'épaule 'lt; <90° ii) flexion de l'épaule vers l'avant de 'lt; < 90° iii) extension horizontale d'épaule de 'lt; <40° iv) rotation externe de l'épaule (lorsqu'il est enlevé le bras à 90°) atteignant <60° le déficit d'extension du coude de >45° ou d'ankylose dans n'importe quelle position vi) poignet ankylisé dans la flexion ou l'extension de >50° .

			vii) tous les quatre chiffres avec <10° de la flexion / extension à l'articulation métacarpophalangéale.
Puissance musculaire altérée	Blessures de la moelle épinière, dystrophie musculaire, blessure de plexus brachial, paralysie d'Erb, polio, spina bifida	Une déficience unilatérale des membres supérieurs de la puissance musculaire qui répond à TROIS (3) des critères suivants : i) perte d'abduction d'épaule de 3 points de catégorie de muscle (c.-à-d., les abducteurs d'épaule de catégorie 2). ii) perte de flexion vers l'avant de l'épaule de 3 points de qualité musculaire (c.-à-d., flexion vers l'avant de grade 2). iii) perte d'extension d'épaule de 3 points de catégorie de muscle (c.-à-d., prolongation d'épaule de catégorie 2). iv) perte de 2 points de qualité musculaire dans la flexion du coude ET l'extension (c.-à-d., extenseurs et fléchisseurs de coude de grade 3).	Répond à UN (1) des critères suivants: i) perte d'enlèvement de l'épaule de 3 points de grade musculaire (c.-à-d., grade 2 abducteurs d'épaule). ii) perte de flexion de l'épaule vers l'avant de 3 points de qualité musculaire (c.-à-d., catégorie musculaire de deux). iii) perte de rotation interne de l'épaule de 3 points de qualité musculaire (c.-à-d., catégorie musculaire de deux). iv) perte de rotation externe de l'épaule de 3 points de qualité musculaire (c.-à-d., catégorie musculaire de 2). v) perte de flexion du coude de 3 points de qualité musculaire (c.-à-d., grade musculaire de 2). vi) perte d'extension du coude de 3 points de qualité musculaire (c.-à-d., grade musculaire de deux).
		SS6	
Stature courte (achondroplasie ou autre)	Dimensions aberrantes des os des membres supérieurs et inférieurs ou du tronc, ce qui réduira la hauteur debout	Le joueur doit être âgé de plus de 13 ans Si le joueur a moins de 18 ans/il doit prouver son diagnostic de trouble chromosomique lié à la petite taille. Le joueur doit répondre aux mêmes critères ci-dessous et les mesures de classification seront complétées à chaque compétition jusqu'à l'âge de 18 ans. Pour les mâles : o Hauteur debout maximale et 145 cm et o Longueur de bras et 66 cm et o Somme de hauteur debout plus longueur de bras et 200 cm	

[illegible]